

Archiviste mais itinérant

Rencontre | Benoît Kwietniak, sillonne la Lozère depuis 2006, grâce à son « métier palpitant ».

Au lycée, quand j'ai dit que je voulais devenir archiviste, une prof m'a répondu : "Mais tu vas rester dans la poussière !". Pour elle, ce n'était pas un métier de charme », se souvient, encore, Benoît Kwietniak, aujourd'hui âgé de 36 ans.

Et pourtant, depuis la création du poste d'archiviste itinérant au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère en 2006, en collaboration avec les Archives départementales, le Lozérien, originaire de Rimeize, a pu dépasser cette image surannée et découvrir un « métier passionnant et palpitant ». Un métier le menant de bourg en bourg à procéder à l'élimination réglementaire de documents, à classer les documents restants dans le cadre du classement des archives communales, et enfin, à élaborer un plan de localisation des archives pour la collectivité, suivi d'une formation pour les secrétaires et élus.

Des trouvailles singulières...

Sa toute première mission, Benoît Kwietniak s'en souvient comme si c'était hier. « C'était très formateur... Les archives se trouvaient dans une vieille école, ouverte à tous les vents, raconte-t-il. Et puis, je portais une magnifique chemise blanche. Elle est devenue marron à cause de la suie et de la poussière ! » Depuis, Benoît Kwietniak opte pour des gilets, chauds de préférence, lui qui travaille parfois dans des greniers ou caves, quand ce n'est pas en urgence à la suite d'une inondation ou d'un incendie dans une mairie. Il faut alors mettre les bottes.



■ « Certains documents sont de véritables œuvres d'art, confie Benoît Kwietniak. Le plus vieux document date de 1830. »

Au-delà de ce point vestimentaire, l'archiviste itinérant trouve du sens dans ses missions. Comme en mairie de Paulhac-en-Margeride, pour sa deuxième tâche. Lui, ce petit-fils de Polonais internés dans des camps de concentration, a ressenti bien des choses. « J'ai retrouvé une lettre d'un père qui avait écrit à la mairie pour demander le rapatriement du corps de son fils de 17 ans, fils qu'il avait perdu au maquis du Mont-Mouchet. C'était très fort », se

souvient-il. C'est aussi dans cette mairie qu'il a fait une trouvaille captivante. La collectivité pensait qu'il y avait six soldats de la Deuxième Guerre mondiale enterrés dans le cimetière. Or, il a découvert des documents stipulant que « deux corps avaient finalement été transférés en Haute-Loire », explique Benoît Kwietniak. Et c'est dans un souci de transmission qu'il a organisé, à la suite de cette mission, une intervention avec les scolaires.

Mais il lui arrive aussi de faire des découvertes plus singulières. À l'image d'animaux morts et vivants, vipère, rongeurs, ou de ce fusil allemand, caché sous un plancher, que l'archiviste a trouvé dans une mairie qui avait servi de lieu à la Résistance. « J'ai de suite prévenu le maire qui n'était pas au courant ! », précise-t-il. Insolite aussi le déménagement des archives à la mairie des Laubies, ces derniers jours. « Il y avait 600 kg, à peu près, de documents, dans un grenier. Le maire, Philippe Hébrard, est venu avec son tracteur pour m'aider à les changer de place ! », explique-t-il amusé.

Ce passionné d'histoire, qui sillonne la Lozère à travers son travail et ses randonnées, a sûrement fait la découverte la plus importante de sa vie : les papiers d'arrivée de ses grands-parents paternels en France, à Saint-Chély-d'Apcher, venus pour travailler à l'usine dès 1949. « C'était en octobre 2011, mais mon grand-père était décédé en mai 2011, confie-t-il. C'est dommage. Il aurait été content de les voir... »

ANNE-MARIE VINCENT
anvincent@midilibre.com

Évolution Modernisation des techniques

Le 10 octobre dernier, à Mende, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère a fêté les dix ans du service des archives itinérantes, créé en étroite collaboration et sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales. Depuis 2006, il va sans dire que Benoît Kwietniak a sillonné la Lozère du sud au nord, et de l'est à l'ouest. Ainsi, 86 communes et neuf établissements publics ont fait appel à ses services. « J'établis un devis sur place, explique Benoît Kwietniak. Je calcule le nombre de mètres linéaires, c'est une unité de mesures. Cela dépend des collectivités, parfois je compte 20 mètres linéaires, c'est le minimum, d'autres, comme à Langogne ou à Saint-Chély, j'ai pu compter 200 mètres linéaires. Je regarde aussi si les documents ont déjà été classés ou s'ils sont en vrac, car dans ce cas-là, cela prendra plus de temps. » Mais Benoît Kwietniak le sait : son métier est en train de changer avec l'informatisation et la dématérialisation des documents, sans oublier l'évolution administrative à la suite de la fusion des communautés de communes et la loi Notre. « J'espère bien faire ma carrière en Lozère car je sais que j'aurai toujours des missions à accomplir », assure-t-il.

Ce que dit la loi Une obligation

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, renforce la compétence des centres de gestion relative aux missions d'archivage et de numérisation. Dun point de vue juridique, l'archivage dans les communes est obligatoire. Le classement, l'élimination et la gestion des archives répondent à une réglementation stricte. Renseignements auprès du CDG 48 au 04 66 65 30 03.

Une sensibilisation accrue aux documents de la part des élus

Depuis le début de sa carrière, entamée après une licence professionnelle Archives et images à Toulouse, Benoît Kwietniak voit un changement dans la conscience des maires, qui lui demandent de plus en plus de classer les archives des greniers ou caves (cf. photo). « Ils en prennent soin aujourd'hui, car ces documents, c'est une part d'histoire de leur commune »,

rappelle l'archiviste itinérant. Et de confier une anecdote : « En 2014, un incendie a eu lieu à la mairie d'Arzenc-de-Randon. Le maire a alors sorti les archives et il les a mises dans l'église. Je les ai retrouvées intactes. » Une satisfaction qui montre à quel point les élus sont sensibilisés à la question de la conservation des documents de leur commune.

